



## CAPD du mardi 26 juin 2018

### Promotion Hors Classe

**Déclaration préalable :** [ici](#)

Le directeur académique intervient suite aux déclarations et répond qu'il n'y aura pas de prise en compte de l'AGS. Le DASEN maintient que ce sera l'ancienneté dans le corps et dans le grade, comme indiqué dans la circulaire. Il n'y a pas de discussion possible car sinon la situation serait attaquable au tribunal administratif. Les critères utilisés sont donc le rang décroissant dans l'échelon et la date de naissance. La circulaire ne permet pas la prise en compte d'ancienneté qui ne serait pas dans le corps et dans le grade des PE.

Pour le barème, les points sont ce qu'ils sont... Le DASEN n'a pas à sur-légiférer par rapport au national... Si les règles changent au niveau du Ministère, elles le seront alors au niveau départemental.

Il n'a pas à remettre en question la « subjectivité » des avis des IEN. Ces derniers ont toute légitimité pour apprécier la valeur au travail des collègues. L'évaluation dans son étymologie donne une note à une valeur. L'IA refuse de rentrer dans le détail des évaluations.

Certains collègues n'ont pas eu d'échange avec l'IEN. L'avis du DASEN peut évoluer, selon une réponse apportée par le ministère. Un collègue peut donc demander à être visité et selon le retour de l'IEN, le DASEN pourra alors réviser l'appréciation finale.

***Il n'y aura pas d'automatisme dans le passage à la hors-classe. Ce n'est pas le principe de PPCR. C'est la circulaire seule qui fait foi et qui s'applique.***

#### **Le SE-Unsa souligne que :**

- ***PPCR, que le SE-Unsa soutient, est une avancée puisque tous les collègues ayant une carrière longue ou complète accéderont à la Hors Classe et ce plus rapidement qu'auparavant.*** Nombre de collègues avant

PPCR partait à la retraite à la Classe Normale en ayant fait une carrière complète. Ce ne sera plus le cas, dès que cette période dite « transitoire » sera dépassée.

- Comme toute période transitoire, dans laquelle nous sommes, nous pouvons rencontrer des situations qui nous apparaissent « injustes ». Mais l'application stricte de la circulaire n'est pas recevable pour certaines situations. *Les retards d'inspection pénalisent les collègues qui ont pu être reconnus excellents par leur notation à l'échelon 7 par exemple, et qui par promotion dans les échelons suivants, n'ont pu voir cette note ré-évaluée.* Ces collègues ont perçu cette appréciation comme une rétrogradation, et ce couperet reste aujourd'hui incompris.

- *Au regard de ces arguments, le DASEN admet que ce peut être pénalisant et propose que les collègues qui souhaitent voir leur appréciation de l'IA revue, demandent à leur IEN une visite de RDV de carrière.* A l'issue, le DASEN ajustera son avis.

- *Nous avons demandé que l'historicité de la carrière des collègues soit prise en compte* : l'appréciation doit aller au-delà de l'instant T de la visite de RDV de carrière. Des collègues peuvent rencontrer certaines années des difficultés, et cela ne doit pas occulter l'ensemble de la carrière. L'IA entend cet argument et demande que les IEN prennent en compte ce paramètre lors des RDV de carrière.

Lors de cette CAPD, des organisations syndicales ont demandé à voter le tableau de classement au barème proposé par l'administration. L'IA précise que ce vote n'aura pas d'incidence car cette demande n'est pas valable. **Les élus du SE-UNSA ont refusé de voter.** Notre position est motivée par le fait que le tableau ne nous pose pas de problème en tant que tel, mais ce sont les critères appliqués de manière trop stricte que nous contestons.

**Grâce au PPCR, 64 collègues sont promus sur 496 promouvables. L'année dernière, 62 l'étaient. La dizaine de collègues aujourd'hui au 11<sup>ème</sup> échelon devrait mécaniquement accéder à la Hors Classe d'ici trois ans.**

## Autres informations

***Détachement à l'étranger*** : recours gracieux d'un couple. Le DASEN attend que les ineats puissent couvrir leur départ pour leur donner l'autorisation de partir.

***INEAT-EXEAT*** : 2 INEAT et 1 EXEAT vers le 63 ; deux échanges : 1 avec le 17 et 1 avec le 86.

**La CAPD Mouvement se tiendra finalement le jeudi 5 juillet à 14H30.**

